



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 octobre 2023
Français
Original : anglais

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution [2654 \(2022\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 31 octobre 2023 et m'a prié de lui présenter un rapport sur la situation au Sahara occidental avant la fin de la période couverte par le mandat, le présent rapport rend compte des faits nouveaux survenus depuis la publication, le 3 octobre 2022, de mon précédent rapport ([S/2022/733](#)) et décrit la situation sur le terrain, l'état d'avancement des négociations politiques sur le Sahara occidental, l'application de la résolution [2654 \(2022\)](#), les difficultés auxquelles se heurtent les opérations de la Mission et les mesures prises pour les surmonter.

II. Faits nouveaux récents

2. La situation au Sahara occidental a continué à se caractériser par des tensions et des hostilités de faible intensité entre le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO). La situation actuelle a gravement entravé les opérations de la MINURSO, en particulier ses efforts en matière de logistique et de réapprovisionnement.

A. Faits nouveaux d'ordre opérationnel

3. La plupart des tirs de part et d'autre du mur de sable signalés à la MINURSO par les parties sont restés concentrés dans le nord du territoire, près de Mahbas. La MINURSO n'a souvent pas été en mesure de confirmer de manière indépendante le nombre et le lieu des tirs signalés et leurs conséquences ont continué de faire l'objet d'affirmations divergentes par les parties.

4. À la demande de l'Armée royale marocaine et sous son escorte, la MINURSO a visité depuis novembre 2022 des lieux où des tirs se seraient produits à proximité du mur de sable et, dans plusieurs cas, a observé des traces de munitions de mortier explosées. Pour des raisons de sécurité, ces visites ont souvent eu lieu plusieurs jours après les faits présumés, ce qui ne permet pas aisément de déterminer de façon concluante ce qui s'est passé.



5. En décembre, les médias ont rapporté que l'Armée royale marocaine concentrait des véhicules et des forces près de sa base à Bir Anzarane (à environ 150 kilomètres de la base d'opérations de la MINURSO à Oum Dreyga et à 75 kilomètres du mur de sable). Une patrouille terrestre de la MINURSO qui s'est rendue sur place le 12 décembre n'a détecté aucun signe de concentration de troupes ou de véhicules, mais a observé une nouvelle bande d'atterrissage de 3,2 kilomètres de long. L'analyse des images satellite a confirmé que la bande d'atterrissage avait été construite après la reprise des hostilités en 2020. La MINURSO a également observé sur les images satellite des bâtiments qui semblaient être des hangars pour avions, ainsi qu'un périmètre délimité par des barrières physiques comprenant des tours de garde et des murs extérieurs. Le 22 décembre, la MINURSO a envoyé une visite de liaison dans le sous-secteur concerné de l'Armée royale marocaine pour soulever la question et a été informée que la bande d'atterrissage était une installation civile construite par une entreprise civile et qu'elle ne servait aucune finalité militaire. Lors de sa première visite de liaison au commandement sud de l'Armée royale marocaine à Agadir (Maroc) les 18 et 19 juillet 2023, le nouveau commandant de la force de la MINURSO s'est enquis de la bande d'atterrissage et de signalements plus généraux relatifs à des constructions militaires dans la région. Dans une lettre adressée le 2 août au commandant de la force de la MINURSO, le général de corps d'armée Mohammed Berrid, nouvellement nommé inspecteur général et commandant de la zone Sud de l'Armée royale marocaine, a indiqué que la construction du « nouvel aérodrome » avait commencé en avril 2021 dans le cadre des « projets de développement » lancés par le Gouvernement du Maroc.

6. La MINURSO a continué de recevoir des informations faisant état de frappes menées par l'Armée royale marocaine à l'aide de drones aériens à l'est du mur de sable.

7. Le 1^{er} novembre 2022, la MINURSO a été informée par le Front POLISARIO et les médias locaux qu'une attaque aérienne avait eu lieu dans une zone connue pour la présence de mineurs d'or artisanaux à Mijek, au cours de laquelle six civils auraient trouvé la mort. Le 3 novembre, une équipe d'enquêteurs de la MINURSO s'est rendue sur les lieux où elle a observé les restes calcinés de cinq personnes et un véhicule détruit. La Mission a été informée par des interlocuteurs locaux du Front POLISARIO qu'une sixième personne blessée par la frappe était décédée à l'hôpital de Zouerat (Mauritanie). Selon des informations locales, quatre autres personnes ont été blessées pendant la frappe. La MINURSO a également pu déterminer que deux autres frappes avaient touché une zone voisine où la MINURSO a pu observer des véhicules détruits, dont l'un avait une plaque d'immatriculation mauritanienne, mais aucun décès n'a été signalé par les interlocuteurs locaux du Front POLISARIO.

8. Le 13 janvier 2023, une équipe d'enquêteurs de la MINURSO s'est rendue sur le site d'une attaque aérienne qui aurait eu lieu le 12 janvier à Tifariti et au cours de laquelle un civil aurait été tué. L'équipe a pu voir la dépouille d'un individu et un véhicule détruit.

9. Le 29 janvier, la MINURSO a reçu des informations par l'intermédiaire du Front POLISARIO et des médias sociaux selon lesquelles une attaque aérienne avait eu lieu le 24 janvier à Bir Lahlou, attaque qui aurait entraîné la mort de trois personnes de nationalité mauritanienne. Le 1^{er} février, une équipe d'enquêteurs de la MINURSO s'est rendue sur les lieux où elle a constaté la présence de cadavres de trois personnes aux côtés d'un véhicule détruit. Elle a retrouvé un permis d'exploitation minière délivré par la Mauritanie. Auparavant, le 27 décembre 2022, le Président de la Mauritanie, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, avait exhorté les orpailleurs mauritaniens à respecter les règles visant à sauver des vies et à ne pas s'exposer au danger.

10. Le 1^{er} septembre 2023, selon certaines informations, une attaque de drone lancée par l'Armée royale marocaine à Bir Lahlou aurait fait quatre victimes, dont un commandant militaire régional du Front POLISARIO. Le 2 septembre, dans un communiqué, le Front POLISARIO a annoncé une période de deuil de trois jours en mémoire des victimes.

11. Dans des lettres qui m'étaient adressées le 14 octobre (S/2022/797, annexe), et par la suite le 17 juillet 2023, le Secrétaire général du Front POLISARIO a accusé le Maroc d'avoir « recouru à toutes sortes d'armes, notamment des drones aériens, pour tuer brutalement non seulement des dizaines de civils sahraouis mais également des civils de pays voisins, qui transitaient » par le territoire sahraoui.

12. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 30 juin 2023, le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a accusé le Front POLISARIO de mettre en pratique son « nouveau modus operandi, notamment l'usage de véhicules banalisés, l'engagement de combattants déguisés en civils », « son objectif étant de tromper la vigilance des unités de l'Armée royale marocaine et ternir leur image en cas de pertes subies ».

13. Les restrictions imposées par le Front POLISARIO à la liberté de circulation ont continué d'empêcher la MINURSO d'assurer de manière sûre et fiable des opérations de logistique, de maintenance et de ravitaillement à destination des bases d'opérations situées à l'est du mur de sable. Dans une lettre adressée à mon Représentant spécial pour le Sahara occidental le 26 janvier, le Front POLISARIO a fait part de son évaluation des multiples risques associés à la guerre en cours pour la sécurité et la sûreté du personnel de la MINURSO, qui fournissaient des motifs raisonnables de penser que la conduite de convois terrestres restait très risquée et donc déconseillée dans de telles circonstances.

14. Le 17 mars 2023, alors que les réserves de carburant des bases d'opérations situées à l'est du mur de sable atteignaient un niveau critique, mon Représentant spécial a écrit aux parties pour les informer de l'intention de la Mission de déployer un convoi terrestre de Smara à Mehaires le 22 mars, en dernier recours, pour réapprovisionner ses bases d'opérations et maintenir les opérations de la MINURSO à l'est du mur de sable. Le même jour, l'Armée royale marocaine a répondu en soutien au convoi. Le 20 mars, le coordinateur du Front POLISARIO auprès de la MINURSO a écrit à mon Représentant spécial pour souligner que toute action unilatérale menée au mépris des multiples risques liés à la guerre en cours dans le territoire constituerait une grave menace pour la sécurité et la sûreté du personnel de la MINURSO.

15. Le convoi est parti le 22 mars. À l'approche de Mehaires, une vingtaine d'éléments armés du Front POLISARIO ont bloqué la voie et arrêté le convoi, insistant sur le fait qu'il ne pouvait pas continuer et qu'il devait retourner à Smara. Après avoir discuté avec le chef du groupe, le convoi a passé la nuit dans le désert et est retourné à Smara le lendemain, sans livrer sa cargaison à l'équipe qui se trouvait sur le site de Mehaires.

16. À la suite d'échanges de haut niveau avec mon Envoyé personnel, mon Représentant spécial et des membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général du Front POLISARIO m'a écrit le 29 mars pour m'informer que, en signe de bonne volonté et pour aider à surmonter certains des problèmes logistiques que rencontraient la MINURSO, le Front POLISARIO était disposé à accorder à la Mission un passage sûr, à titre exceptionnel et provisoire pour qu'elle effectue un convoi logistique terrestre afin de réapprovisionner ses bases d'opérations situées à l'est du mur de sable.

17. Entre avril et juin, la MINURSO a ensuite effectué cinq mouvements distincts de convois terrestres de réapprovisionnement vers ses bases d'opérations situées à

l'est du mur de sable, à Agüenit, Mehaires, Mijek et Tifariti, afin de livrer du carburant et d'autres fournitures générales d'entretien ainsi que le matériel de génie dont elle avait besoin de toute urgence. Le 13 septembre, un convoi supplémentaire a pu être acheminé à la suite d'un nouvel échange diplomatique avec le Front POLISARIO.

B. Autres faits nouveaux

18. Le 27 octobre 2022, lors d'une conférence de presse suivant l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2654 (2022), le Représentant permanent du Maroc a déclaré que si le Front POLISARIO obligeait la MINURSO à se retirer de l'est du mur de sable, le Maroc aurait le droit de reprendre la partie du Sahara qui avait été remise à la MINURSO. Dans un communiqué publié le même jour, le Front POLISARIO a indiqué que l'inaction continue du Conseil de sécurité ne laissait au peuple sahraoui d'autre option que de poursuivre et d'intensifier sa lutte armée légitime.

19. Le 6 novembre 2022, à l'occasion du quarante-septième anniversaire de la Marche verte, le Roi du Maroc, Mohammed VI, a prononcé un discours dans lequel il a dit que les travaux de construction d'une voie rapide reliant Tiznit à Dakhla étaient entrés dans la phase finale et que la construction du grand port de Dakhla sur l'Atlantique commencerait bientôt. (S/2020/938, par. 8, S/2021/843, par. 19). Le Front POLISARIO a continué d'affirmer que ces investissements portaient atteinte au droit international (S/2020/938 par. 8 et S/2022/733 par. 19.).

20. Le 1^{er} décembre, le Guatemala a ouvert un « consulat général » à Dakhla. Dans une lettre qui m'a été adressée le même jour, le Front POLISARIO a qualifié cet acte de violation grave du statut juridique international du Sahara Occidental, à savoir un territoire non autonome, et a indiqué qu'il compromettait sérieusement la perspective de relancer le processus de paix de l'ONU.

21. La détérioration des relations entre l'Algérie et le Maroc continue de se répercuter sur la situation au Sahara occidental. Le 29 décembre 2022, le Président de l'Algérie, Abdelmajid Tebboune, a déclaré au quotidien français *Le Figaro* que l'Algérie avait rompu les relations avec le Maroc pour ne pas faire la guerre.

22. Du 13 au 22 janvier 2023, le Front POLISARIO a tenu son seizième Congrès dans le camp de réfugiés de Dakhla. M. Brahim Ghali a été reconduit dans ses fonctions de Secrétaire général du Front POLISARIO pour un nouveau mandat avec 69 % des voix, face à un seul adversaire, Bachir Mustafa Sayed. Le 6 février, M. Ghali, m'a écrit que « [l]es résultats [du Congrès] [avaie]nt reflété le consensus du peuple sahraoui, sous la direction du Front POLISARIO, concernant l'intensification de la lutte de libération nationale sur tous les fronts en vue de la réalisation des aspirations légitimes du peuple à la liberté et l'indépendance ». Le 8 mars, le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies a écrit au Président du Conseil de sécurité pour lui indiquer que « [p]arler de décisions de ce soi-disant "congrès" [était] une insulte à l'intelligence des membres du Conseil de sécurité » (S/2023/182, par. 2).

23. Le protocole d'application de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable conclu entre l'Union européenne et le Maroc en 2019, qui étendait l'application de ces protocoles aux biens en provenance du Sahara occidental, a expiré le 17 juillet 2023 (S/2019/282, par. 11). Le 29 septembre 2021, le Tribunal de la Cour de justice de l'Union européenne avait rendu un arrêt annulant l'accord car il considérait que la conclusion de l'accord « ne p[ouvait] être considéré comme ayant permis de recueillir le consentement du peuple du Sahara occidental ». Une décision

finale sur un appel introduit par le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne reste en suspens. Le 17 juillet 2023, le Front POLISARIO a publié une déclaration dans laquelle il qualifiait l'accord de violation flagrante du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

24. Dans une lettre adressée au roi Mohammed VI le 17 juillet, le Premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, aurait annoncé la décision d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur le territoire du Sahara occidental et qu'il envisageait d'ouvrir un consulat dans la ville de Dakhla. Le 19 juillet, dans une communication à M. Nétanyahou, le Roi Mohammed VI a dit que la décision « confort[ait] le Maroc dans ses titres juridiques authentiques et ses droits historiques irréfragables sur ses provinces sahariennes ». Le 17 juillet, dans une déclaration officielle, le Front POLISARIO a affirmé qu'une telle décision, de la part d'Israël ou d'autres, n'avait aucune valeur juridique ou politique.

25. Le 29 juillet, le Roi Mohammed VI du Maroc a prononcé un discours à l'occasion du vingt-quatrième anniversaire de son accession au trône dans lequel il a évoqué « des reconnaissances en cascade de la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud – celle de l'État d'Israël étant la dernière en date – » ainsi que « l'ouverture de consulats à Laayoune et à Dakhla », outre le « soutien accru [mobilisé] en faveur de l'Initiative marocaine d'autonomie ». Le Roi a également exprimé son aspiration « à un retour à la normale [avec l'Algérie] ».

III. Activités politiques

26. En marge du Sommet de la Ligue des États arabes, qui s'est tenu à Alger les 1^{er} et 2 novembre 2022, j'ai rencontré le Président de l'Algérie, Abdelmadjid Tebboune. Le 23 novembre, j'ai rencontré le Roi Mohammed VI du Maroc à Rabat à la suite du neuvième Forum de l'Alliance des civilisations. Lors de chacune de ces rencontres, les débats ont porté, entre autres, sur la situation dans la région, y compris le Sahara occidental.

27. Le 11 septembre 2023 à New York, j'ai rencontré le Secrétaire général du Front POLISARIO, Brahim Ghali. Nous avons discuté des perspectives d'avancement du processus politique mené sous les auspices de mon Envoyé personnel, Staffan de Mistura. Nous avons également discuté de l'importance d'assurer la durabilité de la présence de la MINURSO sur l'ensemble du territoire.

28. Du 27 au 30 mars 2023, M. de Mistura, a invité les hauts représentants du Maroc, du Front POLISARIO, de l'Algérie et de la Mauritanie ainsi que des membres du Groupe des Amis pour le Sahara occidental, à savoir l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à des consultations bilatérales informelles avec lui au siège de l'ONU à New York. Dans l'invitation qu'il leur a adressée, mon Envoyé personnel a réitéré sa conviction qu'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question, était réalisable. Il a dit qu'il s'appuierait sur tous les aspects de la résolution [2654 \(2022\)](#) du Conseil, notamment les dispositions dans lesquelles était soulignée l'importance que toutes les parties concernées élaborent leurs positions afin de progresser vers une solution. Il a également indiqué que les consultations auraient pour objet de discuter des enseignements à retenir du processus politique, d'approfondir l'examen des positions et de continuer à rechercher des formules mutuellement acceptables pour faire avancer le processus politique.

29. Mon Envoyé personnel a posé une série de questions aux participants aux consultations afin de les inciter à réfléchir aux enseignements tirés ; de les faire développer plus avant leurs positions respectives exprimées précédemment ; de leur donner l'occasion d'exprimer leur vision de la voie à suivre. Il a également évoqué la nécessité d'une conversation avec toutes les parties concernées sur les éléments de convergence possibles.

30. Le Maroc a réaffirmé sa position selon laquelle sa proposition d'autonomie de 2007 était le seul résultat viable d'un processus politique, tandis que les modalités seraient ouvertes à la négociation et ne se borneraient pas aux paramètres présentés dans l'initiative de 2007. Le Maroc a insisté sur le fait que le meilleur moyen de faire avancer le processus politique serait de « réactiver les tables rondes ». Toutefois, il a précisé qu'il ne dicterait pas l'ordre du jour de ces réunions ; si sa proposition d'autonomie de 2007 devait, selon lui, constituer le « point de départ », le Maroc convenait que d'autres participants introduiraient probablement des points de départ différents à la négociation.

31. Le Front POLISARIO a encore une fois insisté sur le fait que l'autodétermination devait être la base de tout processus et sur l'importance fondamentale d'être le principal interlocuteur du Maroc dans les négociations futures. Il a déclaré que ces paramètres ne devaient pas exclure la flexibilité et a convenu que, vu le temps écoulé depuis la présentation de sa proposition en 2007, il pourrait être envisageable de mettre à jour ladite proposition, sur la base du principe de l'autodétermination.

32. L'Algérie a maintenu ses positions antérieures, y compris en ce qui concerne la définition de son rôle d'observateur – bien qu'il s'agisse d'un observateur très préoccupé par l'absence d'une solution juste et durable à la question du Sahara occidental. L'Algérie a également continué de s'opposer au format de table ronde, affirmant qu'en 2018-2019, sa participation avait été « instrumentalisée ». La Mauritanie a réaffirmé sa position de « neutralité positive », a formulé des recommandations sur le processus politique et a réitéré sa volonté de soutenir mon Envoyé personnel dans ses efforts. Des membres du Groupe des Amis pour le Sahara occidental ont participé activement aux consultations bilatérales et ont formulé des recommandations.

33. Le 2 décembre 2022 à Rome, mon Envoyé personnel a rencontré Ramtane Lamamra, alors Ministre algérien des affaires étrangères. Il s'est rendu à Alger le 2 juillet 2023 en vue d'une rencontre bilatérale, qui a été l'occasion d'ouvrir le dialogue avec le Ministre algérien des affaires étrangères, Ahmed Attaf, suite à sa nomination.

34. Suite aux discussions avec le Maroc et le Front POLISARIO, mon Envoyé Personnel s'est rendu à Laayoune les 5 et 6 septembre et à Dakhla le 7 septembre 2023. Au cours de sa visite, l'Envoyé personnel a rencontré un grand nombre de responsables marocains et d'élus locaux, qui ont exprimé leur soutien à la proposition marocaine d'autonomie et souligné les importants efforts de développement entrepris par le Maroc. L'Envoyé personnel a visité plusieurs projets d'infrastructure financés par le Maroc, tels que des hôpitaux, des centres de formation professionnelle, des installations sportives et les travaux de construction du port de Dakhla sur l'Atlantique. Deux commissions régionales du Conseil national des droits de l'homme à Laayoune et Dakhla, créées par le Maroc, lui ont également présenté des informations.

35. Mon Envoyé personnel a rencontré des organisations de la société civile et des groupes de femmes : il a estimé que ces échanges étaient un pan crucial de sa visite, conformément aux principes de l'ONU. Les tenants du plan marocain d'autonomie

ont exprimé leur appréciation des efforts de développement déployés par le Maroc dans le territoire. Certains d'entre eux ont mis en exergue le fait que l'absence de règlement politique réduisait les possibilités d'investissement et de commerce international. Les partisans d'un référendum se sont largement alignés sur les positions du Front POLISARIO concernant l'autodétermination et ses modalités. Ils estimaient que les « élus locaux » ne les représentaient pas et qu'ils ne jouissaient pas des mêmes droits que les citoyens pro-marocains du Sahara occidental. La majorité des interlocuteurs des deux parties ont formulé le souhait de voir réunies les familles divisées entre le territoire et les camps de Tindouf. L'Envoyé personnel a pris note des accusations de violations des droits humains et des atteintes à ces droits portées contre le Maroc et le Front POLISARIO, respectivement. Plusieurs interlocuteurs de la société civile, toutes tendances confondues, ont appelé l'ONU à faire davantage pour promouvoir les droits humains, fournir une protection, surveiller et enquêter sur les violations et atteintes présumées. Il a été rapporté qu'un certain nombre d'activistes s'opposant aux politiques du Maroc auraient été détenus pendant le séjour de mon Envoyé personnel au Sahara occidental.

36. À son arrivée à Dakhla, mon Envoyé personnel a été invité à une réception officielle organisée par les autorités marocaines. Dans ce contexte, il s'est trouvé en présence d'un certain nombre de « consuls généraux » représentant les États Membres. L'Envoyé personnel les a informés que cette rencontre ne devait pas être interprétée comme une prise de position de l'Organisation concernant le statut des « consulats généraux » établis à Laayoune et Dakhla, ni comme un précédent.

37. Le Ministre des affaires étrangères du Maroc, Nasser Bourita, a reçu mon Envoyé personnel à Rabat le 8 septembre 2023. Il a indiqué que son gouvernement avait toujours comme priorité de consolider l'appui international à la proposition d'autonomie de 2007, et que l'élaboration de cette proposition n'interviendrait qu'à un stade ultérieur. Il a également rappelé l'importance du format de table ronde. Sur la question des droits humains soulevée par divers représentants de la société civile au Sahara occidental, le Ministre a indiqué que le Maroc était toujours ouvert au dialogue avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains, au nord comme au sud du Royaume.

38. Mon Envoyé personnel a rencontré M. Brahim Ghali à New York le 11 septembre 2023. M. Ghali a réitéré les positions du Front POLISARIO selon lesquelles le Maroc était responsable de la violation du cessez-le-feu et la seule solution politique résidait dans un processus menant à la « décolonisation » et à l'exercice par le peuple sahraoui de son « droit à l'autodétermination et à l'indépendance » par voie de référendum. Il a partagé avec mon Envoyé personnel un document portant sur les principes fondamentaux visant à relancer le processus de paix de l'ONU au Sahara occidental et à le faire progresser vers une solution pacifique, juste et durable, dans lequel ces éléments sont développés plus avant.

39. Mon Envoyé personnel a poursuivi sa tournée régionale en se rendant à Alger, où il a été reçu le 13 septembre 2023 par le Ministre algérien des affaires étrangères. Le Ministre a souligné l'utilité des consultations bilatérales informelles de mars 2023 à New York. Mon Envoyé Personnel a noté le soutien de l'Algérie à ses efforts pour faciliter une solution entre les deux parties et le point de vue du pays selon lequel la volonté politique et l'appui de la communauté internationale étaient nécessaires pour parvenir à un règlement juste et durable de la question du Sahara occidental. À Nouakchott, les 14 et 15 septembre, mon Envoyé personnel a rencontré le Président de la Mauritanie, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, et son Ministre des affaires étrangères Mohamed Salem Ould Merzoug. Il a pris bonne note de la position de "neutralité positive" réitérée par la Mauritanie concernant la question du Sahara

occidental, et de sa préoccupation quant aux implications régionales d'une prolongation du conflit.

40. Les efforts de mon Envoyé personnel se sont poursuivis dans un contexte de tensions régionales. Il a pris acte de la profonde inquiétude qui avait résonné dans plusieurs capitales au sujet des relations entre l'Algérie et le Maroc. Il a pris note des assurances données par les responsables d'Alger et de Rabat qu'aucune autre escalade n'était recherchée.

41. Pendant la période considérée, mon Envoyé personnel a rencontré en outre de hauts responsables des Émirats arabes unis à Abou Dhabi le 8 septembre 2022 ; la Ministre belge des affaires étrangères, Hadja Lahbib, à Bruxelles le 3 octobre ; le Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov, à Moscou le 7 octobre ; des hauts fonctionnaires du Gouvernement des États-Unis, dont la Secrétaire d'État adjointe Wendy Sherman, à Washington les 21 et 22 octobre 2022 et les 20 et 21 avril 2023 ; de hauts responsables du Gouvernement français à Paris le 16 novembre 2022 ; la Secrétaire d'État suisse, Livia Leu, à Berne le 22 novembre 2022 ; de hauts responsables du Gouvernement allemand à Berlin le 15 décembre ; le Ministre espagnol des affaires étrangères, José Manuel Albares Bueno, à Madrid le 4 octobre 2022 puis à Munich en février 2023, en marge de la Conférence de Munich sur la sécurité, où l'Envoyé a également rencontré plusieurs hauts fonctionnaires internationaux, dont le Ministre néerlandais des affaires étrangères, Wopke Hoekstra ; le Ministre suédois des affaires étrangères, Tobias Billström, à Stockholm en mars ; de hauts fonctionnaires de l'Union européenne, à Stockholm également, en mai. Lors de ces rencontres et échanges, mon Envoyé personnel a été heureux de constater que ses interlocuteurs appuyaient l'action menée par l'ONU pour faciliter une solution politique à la situation au Sahara occidental.

42. Conformément au paragraphe 10 de la résolution [2602 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité et au paragraphe 11 de la résolution [2654 \(2022\)](#) du Conseil, mon Envoyé personnel a informé le Conseil de sécurité, le 17 octobre 2022 et le 19 avril 2023, de ses activités et de ses réflexions sur la voie à suivre. À ces occasions, les membres du Conseil ont largement encouragé mon Envoyé personnel dans ses efforts. À l'occasion de son séjour à New York, mon Envoyé personnel a également rencontré de hauts fonctionnaires de l'ONU, des membres du Conseil de sécurité et des représentants des États Membres.

IV. Activités de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

A. Activités opérationnelles

43. Au 31 août 2023, la composante militaire de la MINURSO comptait 221 membres, dont 51 femmes. La MINURSO a poursuivi ses efforts pour améliorer la représentation équilibrée des deux sexes, les observatrices représentant 23 % des effectifs déployés, dépassant l'objectif de 20 % fixé pour 2023 dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028. Du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, la MINURSO a effectué des patrouilles terrestres couvrant environ 441 343 km. À l'ouest du mur de sable. La Mission a pu effectuer 6 115 visites dans des quartiers généraux, unités, sous-unités, points d'appui et postes d'observation de l'Armée royale marocaine. Pour des questions de sûreté et sécurité, le Maroc a conseillé aux observateurs militaires des Nations Unies de ne pas visiter d'unités avancées sans escorte de l'Armée royale marocaine. Les patrouilles se sont poursuivies dans certaines zones situées le long du mur de sable où aucun échange de tirs n'a été signalé. Dix vols de reconnaissance aérienne à l'ouest du mur de sable ont

été effectués du 1er au 24 septembre 2022. Pour des raisons de sécurité, ces vols ont continué à être effectués à une distance de 15 kilomètres du mur de sable. Les vols ont été suspendus le 25 septembre 2022, en raison de l'indisponibilité des hélicoptères affectés à cette tâche, suite à l'émission par l'Organisation de l'aviation civile internationale d'une préoccupation significative de sécurité relative à l'un des transporteurs aériens sous contrat avec l'ONU. En juillet 2023, la flotte d'hélicoptères de la MINURSO ayant été restaurée, un accord a été conclu avec l'Armée royale marocaine sur la reprise des vols de reconnaissance par hélicoptère, ce qui a permis à la Mission d'effectuer trois patrouilles aériennes entre le 15 et le 31 août. La coopération et la communication au niveau stratégique entre la MINURSO et le commandement de l'Armée royale marocaine dans le secteur sud se sont poursuivies.

44. À l'est du mur de sable, le Front POLISARIO a continué de restreindre les mouvements des patrouilles terrestres de la MINURSO le long de couloirs de 20 kilomètres à partir de chaque base d'opérations. Toutes les patrouilles terrestres ont été interrompues en août 2022 suite à l'introduction de mesures strictes d'économie de carburant (S/2022/733 para. 63). Le commandant de la force n'a toujours pas été en mesure d'établir un contact direct avec la direction des forces militaires du Front POLISARIO et toutes les communications ont continué d'être effectuées uniquement par correspondance écrite. Au niveau de toutes les bases d'opérations et à Rabouni, près de Tindouf (Algérie), les interactions en personne se sont poursuivies avec les officiers de liaison du Front POLISARIO.

45. Entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023, l'Armée royale marocaine a signalé à la MINURSO 550 faits impliquant des tirs contre ses unités stationnées le long du mur de sable ou à proximité, dont 69 % environ à Mahbas. Depuis novembre 2022, la MINURSO a effectué 108 patrouilles d'enquête pour se rendre sur les lieux où s'étaient produits des faits signalés (total de 219 sites). Au cours de la période considérée, l'Armée royale marocaine a également signalé avoir observé de petits drones de surveillance survoler ses unités à 18 reprises.

46. Au cours de la même période, le Front POLISARIO a annoncé qu'il avait procédé à 758 tirs contre l'Armée royale marocaine, dont environ 68 % concentrés à Mahbas.

47. La MINURSO a recueilli 19 signalements provenant de diverses sources au sujet de frappes présumées menées par des drones de l'Armée royale marocaine à l'est du mur de sable entre le 1^{er} septembre 2022 et le 1er février 2023, après quoi aucune frappe aérienne n'a été enregistrée par la Mission jusqu'au 31 août. Des observateurs militaires de la MINURSO ont régulièrement repéré des drones de l'Armée royale marocaine à l'aéroport de Smara. À chaque fois, la MINURSO s'est mise en contact avec les parties en vue d'obtenir de plus amples renseignements. À 14 reprises, en coordination avec l'Armée royale marocaine et le Front POLISARIO, la MINURSO a pu se rendre sur les lieux où des faits avaient été signalés. À cinq reprises, le Front POLISARIO n'a pas donné son accord. Dans douze cas, les enquêtes menées par les observateurs militaires de la MINURSO avec l'aide de spécialistes de la composante Lutte antimines ont permis de confirmer de façon indépendante qu'une frappe aérienne avait eu lieu d'une façon ou d'une autre et de déterminer que les frappes avaient causé neuf victimes.

48. Au cours de la période considérée, les dirigeants militaires de la MINURSO ont effectué deux visites au quartier général de la zone Sud de l'Armée royale marocaine à Agadir, en septembre 2022 et en juillet 2023. Au niveau opérationnel, trois réunions ont été organisées entre la composante militaire de la MINURSO et l'Armée royale marocaine – une à Laayoune en novembre 2022 et deux à Agadir en décembre 2022 et janvier 2023.

B. Lutte antimines

49. Les activités de déminage du Service de la lutte antimines sont restées suspendues jusqu'en avril 2023. Au cours de cette période, les activités de déminage se sont limitées à la neutralisation des explosifs et munitions en cas d'urgence, à la vérification des itinéraires et à un travail d'éducation au danger des engins explosifs, ainsi qu'à l'assistance aux patrouilles d'enquête sur les lieux où s'étaient produits les frappes aériennes présumées et au soutien des mouvements de convois terrestres à l'est du mur de sable.

50. L'Armée royale marocaine avait répondu positivement à la demande de la MINURSO de reprendre les activités de déminage à l'est du mur de sable en août 2022. En avril 2023, le Front POLISARIO a informé la MINURSO de son accord concernant la reprise des opérations de lutte antimines, qui ont repris le 22 mai pour la première fois depuis 2020.

51. Les deux équipes de déminage du Service de la lutte antimines ont continué d'assurer la sécurité des déplacements du personnel civil et militaire des Nations Unies et des convois logistiques. Au 31 août, les équipes avaient estimé que 10 471 kilomètres de routes reliant plusieurs bases d'opérations à l'est du mur de sable étaient visiblement exempts de mines terrestres et d'engins explosifs. Le Service de la lutte antimines a également vérifié que les itinéraires empruntés par les équipes d'enquêteurs de la MINURSO pour se rendre sur les lieux où s'étaient produits les frappes aériennes présumées ainsi que dans les zones environnantes ne présentaient pas de risques d'explosion. Il a également procédé à une dépollution de zone sur une superficie de 322 468 mètres carrés. Du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, le Service de la lutte antimines a mené 186 missions liées aux mouvements de personnel, aux convois logistiques, aux enquêtes sur les allégations de frappes aériennes et au déminage et à la démolition de munitions explosives.

52. La MINURSO a estimé que la reprise des hostilités avait probablement fait surgir une menace supplémentaire liée à la présence de mines terrestres et de munitions explosives sur le territoire, et a continué à plaider pour que les parties partagent les informations détaillées nécessaires à la mise à jour de sa base de données sur la lutte antimines. Au 31 août 2023, 24 des 61 champs de mines connus et 43 des 531 zones contaminées par des armes à sous-munitions recensées à l'est du mur de sable n'avaient pas encore été débarrassés des risques liés aux engins explosifs. Depuis la reprise des activités de déminage, le Service de la lutte antimines a détruit 30 armes à sous-munitions et 92 engins explosifs.

53. Du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, l'Armée royale marocaine a signalé à la MINURSO qu'elle avait éliminé les risques liés aux munitions explosives sur plus de 165,04 millions de mètres carrés de terres à l'ouest du mur de sable et détruit 7 mines antipersonnel et 44 mines antichars, ainsi que 384 engins explosifs. La composante Lutte antimines de la MINURSO a maintenu une coordination étroite avec le Front POLISARIO par l'intermédiaire du Bureau sahraoui de coordination de la lutte antimines.

54. La composante Lutte antimines a tenu 41 réunions d'informations sur les risques liés aux explosifs à l'intention de 142 membres du personnel civil et militaire de la Mission nouvellement arrivés (107 hommes et 35 femmes).

55. L'Armée royale marocaine a signalé 13 accidents liés aux engins explosifs à l'ouest du mur de sable, qui ont touché 17 civils et militaires. À l'est du mur de sable, le Bureau sahraoui de coordination de la lutte antimines n'a rien signalé à la MINURSO.

C. Sécurité

56. Dans la zone de la Mission, des hostilités de faible intensité entre l'Armée royale marocaine et le Front POLISARIO ont continué de peser sur la capacité de la MINURSO à mettre pleinement en œuvre ses activités opérationnelles, en particulier les patrouilles terrestres et la reconnaissance aérienne. La présence sur le territoire de munitions non explosées et de restes explosifs de guerre continue de susciter des inquiétudes, car ils peuvent constituer une menace pour le personnel et les biens des Nations Unies.

57. Le Maroc et le Front POLISARIO ont conservé la responsabilité principale de la sûreté et de la sécurité du personnel, des biens et des ressources des Nations Unies à l'ouest et à l'est du mur de sable respectivement, et la MINURSO a continué d'avoir toute confiance dans la volonté et la capacité des deux parties de s'acquitter de cette responsabilité.

D. Activités de fond de la composante civile

58. La MINURSO a continué de suivre et d'analyser l'évolution de la situation au Sahara occidental et d'en rendre compte. Le bureau de liaison de la Mission à Tindouf s'est tenu informé de l'évolution de la situation dans les camps de réfugiés sahraouis et alentour. La base de données du système géospatial d'appréciation de la situation et le Système complet de planification et d'évaluation de la performance sont désormais pleinement opérationnels. La Mission utilise les deux systèmes pour avoir une meilleure appréciation de la situation et accroître sa capacité à mener à bien ses activités opérationnelles.

59. Des représentants des États Membres ont continué leurs visites dans les bureaux de la MINURSO à Laayoune et à Tindouf. Deux visites menées par des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont eu lieu dans le bureau de liaison de la MINURSO à Tindouf et les camps de réfugiés sahraouis en octobre 2022 et mai 2023. Mon Représentant spécial a continué de tenir régulièrement des réunions d'information à l'intention des États Membres à Rabat et à New York, par visioconférence ou en présentiel.

60. La Mission a lancé sa première campagne de communication stratégique et a élargi sa présence sur les médias sociaux pour promouvoir le travail des soldats de la paix de la Mission et souligner leur contribution à la stabilité régionale. La Mission a également augmenté la publication de récits photographiques mettant en scène ses soldats de la paix.

E. Difficultés rencontrées par la Mission dans ses opérations

61. En raison de l'accès limité aux zones situées à proximité du mur de sable et des difficultés à obtenir en temps voulu les autorisations nécessaires pour se rendre sur les lieux où se produisent les tirs et frappes aériennes présumés, les activités d'observation de la MINURSO ont été entravées et la Mission n'a pu obtenir des informations de première main et confirmer les faits signalés sur le terrain. Mon Représentant spécial et le commandant de la force n'ont toujours pas pu rencontrer des représentants du Front POLISARIO à Rabouni suivant la pratique antérieure établie.

62. La MINURSO n'a pas été en mesure d'effectuer des vols de reconnaissance aérienne à l'ouest du mur de sable, l'Organisation de l'aviation civile internationale ayant émis une préoccupation significative de sécurité. Les vols de passagers de part

et d'autre du mur de sable ont également été limités aux mouvements essentiels. Avec l'aide du Département de l'appui opérationnel, la flotte d'hélicoptères de la MINURSO a été progressivement remplacée, sans interruption de ses principales opérations, entre septembre 2022 et juin 2023.

63. Les contraintes continues d'approvisionnement et de maintenance des bases d'opérations de la MINURSO situées à l'est du mur de sable ont pesé toujours plus lourdement sur la capacité de la Mission de maintenir sa présence sur le terrain. En mars, les réserves de carburant des bases d'opérations situées à l'est du mur de sable ont atteint un niveau dangereusement bas, ce qui a incité la Mission à établir des plans d'urgence pour le transfert temporaire de ses observateurs militaires à l'ouest du mur de sable. Bien qu'un nombre limité de convois terrestres ait été entrepris depuis avril, les arrangements y relatifs sont restés « provisoires et exceptionnels » (voir par. 16 ci-dessus). L'équipement nécessaire à l'installation d'un système hybride de production d'énergie solaire a été livré à Mijek. Une fois l'installation terminée, le système réduira la dépendance de la Mission à l'égard des combustibles fossiles pour la production d'électricité. Les moyens aériens de la Mission ont permis de livrer de petites quantités de carburant, mais n'étaient pas adaptés au transport de carburant en vrac et d'équipements lourds.

64. Le programme de vols réguliers vers les bases d'opérations à l'est du mur de sable est resté soumis à des restrictions jusqu'en février, lorsque le Front POLISARIO a accepté d'augmenter leur fréquence. Cela a considérablement amélioré la capacité de la Mission à réapprovisionner ces bases d'opérations en produits de première nécessité, tels que les denrées alimentaires, l'eau en bouteille et les pièces de rechange destinées aux équipements d'infrastructure.

65. La Mission a continué de mettre en œuvre des changements structurels pour s'adapter à ce nouveau contexte et au nouvel environnement opérationnel. La MINURSO a renforcé sa capacité d'analyse conjointe et a mis en place une nouvelle capacité de planification stratégique conjointe. Elle progresse également dans l'intégration des composantes techniques, militaires et d'appui afin de créer une synergie totale entre ses différentes activités et opérations.

66. Faute d'accès à des interlocuteurs locaux à l'ouest du mur de sable, la Mission a continué de manquer cruellement de moyens pour recueillir des informations fiables sur la situation, pour évaluer l'évolution de la situation dans sa zone de responsabilité et pour en rendre compte.

67. La confiance de la population en l'impartialité de la Mission continue d'être compromise par le fait que le Maroc exige que les véhicules de la MINURSO utilisent des plaques d'immatriculation marocaines à l'ouest du mur de sable, ce qui contrevient à l'accord sur le statut de la Mission. Cette question en suspens, ainsi que l'apposition par le Maroc de cachets sur les passeports de la MINURSO, continue d'être dénoncée par le Front POLISARIO.

V. Activités humanitaires et droits humains

A. Personnes portées disparues lors du conflit

68. La question des personnes portées disparues pendant les hostilités demeure une préoccupation humanitaire majeure. À cet égard, le Comité international de la Croix-Rouge est resté prêt à intervenir comme intermédiaire neutre entre les parties et à jouer un rôle consultatif.

B. Assistance à la protection des réfugiés du Sahara occidental

69. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont continué de fournir une aide humanitaire aux réfugiés sahraouis vivant dans les cinq camps situés près de Tindouf (Algérie).

70. En février a été constitué le groupe des partenaires des réfugiés sahraouis, composé de représentants de la communauté diplomatique à Alger, des Sociétés des Croissants-Rouges algérien et sahraoui et de l'équipe de pays des Nations Unies en Algérie. Le groupe a convenu de se réunir quatre fois par an pour sensibiliser à la situation humanitaire désastreuse qui règne dans les camps.

71. Au cours de la période considérée, le HCR et le PAM ont reçu un financement du guichet financement insuffisant rattaché au Fonds central pour les interventions d'urgence, l'objectif étant de faire face aux menaces pesant sur la sécurité alimentaire et la nutrition des réfugiés sahraouis.

72. Le HCR a continué de fournir des services essentiels, notamment l'eau, en creusant des puits et en mettant en place des réseaux de distribution dans les camps et a commencé à passer du transport par camion à la distribution en réseau à grande échelle afin d'améliorer l'approvisionnement en eau et la capacité de production. Le HCR s'est également concentré sur l'amélioration des moyens de subsistance et de l'autonomie en soutenant des cours d'acquisition de compétences, la création de nouvelles entreprises et en fournissant une formation et un accompagnement à plus de 340 entreprises existantes dans les camps. Le PAM a continué de lutter contre l'insécurité alimentaire critique et a appuyé les activités de résilience menées dans les camps en rapport avec l'agriculture, l'élevage et la pisciculture, ainsi que les transferts de type monétaire. Le programme de cantine scolaire du PAM a fourni une collation enrichie chaque mois pendant l'année scolaire à plus de 41 500 élèves.

73. L'UNICEF et le HCR ont continué de soutenir une stratégie quinquennale d'éducation pour les enfants sahraouis (2021-2025). Cette stratégie concernait 40 000 enfants et enseignants. En 2022, l'UNICEF a amélioré la santé de la mère et de l'enfant dans les camps de réfugiés en proposant des formations et en introduisant des vaccins contre le pneumocoque.

74. L'OMS a continué d'apporter son soutien à l'amélioration des soins de santé maternelle, néonatale, infantile et adolescente et a renforcé la coordination sanitaire ainsi que la surveillance épidémiologique afin de se prémunir contre les menaces sanitaires dans les camps.

C. Mesures de confiance

75. Les mesures de confiance visées dans la résolution [1282 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité et ses résolutions ultérieures, destinées à permettre aux réfugiés sahraouis vivant dans les camps à proximité de Tindouf et à leur communauté d'origine dans le territoire du Sahara occidental d'entretenir des relations familiales, restent en suspens. Mon Envoyé personnel a continué de constater que ni le Maroc ni le Front POLISARIO n'ont exprimé d'intérêt immédiat pour la poursuite des travaux sur ces questions.

D. Droits humains

76. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) n'a pas pu se rendre au Sahara occidental pour la huitième année consécutive malgré de multiples requêtes¹ et en dépit de la résolution 2654 (2022) dans laquelle le Conseil de sécurité encourage un renforcement de la coopération, notamment par la facilitation de ces visites. Le manque d'accès à l'information de première main et l'absence de surveillance indépendante, impartiale, globale et régulière de la situation des droits humains ont été préjudiciables à une évaluation globale de la situation des droits humains dans la région.

77. Le HCDH a continué de recevoir des allégations faisant état d'un rétrécissement croissant de l'espace civique, notamment du fait d'obstructions, d'intimidations et de restrictions à l'encontre de militants sahraouis, de défenseurs des droits humains et de mouvements estudiantins. Selon ces rapports, les organisations qui défendent le droit à l'autodétermination continuent de se heurter à des obstacles en matière d'enregistrement et de tenue de réunions et sont la cible d'intimidation et de surveillance. En outre, les autorités marocaines auraient continué à empêcher et à réprimer les rassemblements en faveur du droit à l'autodétermination et les commémorations sahraouies. En outre, le HCDH a reçu des allégations concernant au moins six cas d'observateurs internationaux, de chercheurs et d'avocats actifs sur la question du Sahara occidental qui se sont vu refuser l'entrée au Sahara occidental ou qui en ont été expulsés.

78. Les familles de militants des droits humains et de prisonniers politiques auraient également fait l'objet de représailles, d'intimidations ou de discriminations en raison de leurs opinions politiques et du soutien apporté à leurs proches. Des discriminations ont été signalées en ce qui concerne l'accès au travail, à l'éducation, à la protection sociale et à d'autres services.

79. Le HCDH a reçu des informations selon lesquelles des prisonniers sahraouis, y compris le groupe Gdeim Izik, continuaient d'être détenus en dehors du Sahara occidental dans des conditions difficiles, y compris en étant soumis à l'isolement et à des restrictions sur les contacts avec leur famille et leurs avocats. En février 2023, des étudiants sahraouis emprisonnés ont entamé une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention et demander leur transfert dans une prison plus proche de leurs familles.

80. Le groupe de prisonniers Gdeim Izik continuait à purger de longues peines de prison. Selon les informations reçues, certains auraient été placés à l'isolement et mis à l'isolement prolongé, et se sont vu refuser des soins médicaux et des visites régulières de l'avocat de leur choix.

81. Au cours de la période considérée, le Conseil des droits de l'homme a adopté les résultats du quatrième cycle de l'examen périodique universel du Maroc, où un certain nombre d'États membres ont formulé des recommandations sur le Sahara occidental. À sa trente-sixième session, le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a examiné le cas du Maroc. En novembre 2022, le Maroc a adressé une invitation permanente aux titulaires de mandats thématiques au titre des procédures spéciales.

¹ Le 7 mars 2023, dans le rapport annuel et le compte rendu sur la situation mondiale qu'il a présentés au Conseil des droits de l'homme à sa cinquante-deuxième session, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, s'est fait l'écho de l'importance pour le HCDH d'être en mesure de mener des missions majeures dans la région (voir www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2023/03/global-update-high-commissioner-outlines-concerns-over-40-countries).

82. Le 23 juin 2023, le Conseil national des droits de l'homme du Maroc a fourni au HCDH des informations sur le Sahara occidental, notamment sur ses activités et celles du mécanisme national de prévention de la torture et du mécanisme de recours pour les enfants.

83. Le 14 juin et le 3 juillet, le Maroc a fourni au HCDH des informations, notamment sur les conditions de détention et les garanties d'une procédure régulière, les activités du Conseil national des droits de l'homme du Maroc et les droits économiques, sociaux et culturels découlant du nouveau modèle de développement pour le Sahara occidental. Le Maroc a également communiqué des informations sur des violations présumées des droits humains perpétrées contre des civils dans les camps de Tindouf, avec des cas signalés de restrictions de la liberté de circulation et de la liberté d'expression.

84. Le 17 juillet, j'ai reçu une lettre du Front POLISARIO dans laquelle il partageait des informations sur des cas présumés de harcèlement, d'intimidation, de recours excessif à la force, de torture et de traitements cruels, de détention arbitraire ainsi que de restrictions des libertés fondamentales ciblant des défenseurs des droits humains, des journalistes et des civils sahraouis dans le territoire situé à l'ouest du mur de sable.

VI. Union africaine

85. Le 22 septembre 2022, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a rendu un arrêt dans une affaire opposant un ressortissant ghanéen à huit pays africains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Malawi, République-Unie de Tanzanie et Tunisie) alléguant qu'ils avaient violé l'Acte constitutif de l'Union africaine et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples parce qu'ils n'avaient pas préservé l'intégrité territoriale et l'indépendance de la « RASD ». La Cour a estimé que les États défendeurs n'avaient pas violé le droit à l'autodétermination et d'autres droits connexes dont le requérant allègue la violation et a rejeté la demande de réparation. Par ailleurs, la Cour a réitéré dans son arrêt que tous les États membres de l'Union africaine ont la responsabilité, en vertu du droit international, d'assurer la jouissance du droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination.

VII. Aspects financiers

86. Dans sa résolution 77/314, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 64,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Force au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

87. Au 31 août 2023, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINURSO s'élevait à 66,1 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 4 297,7 millions de dollars.

88. Il a été procédé au remboursement des dépenses afférentes aux contingents pour la période allant jusqu'au 31 mars 2023, conformément au calendrier des versements trimestriels, et à celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2022.

VIII. Observations et recommandations

89. Je reste vivement préoccupé par l'évolution de la situation au Sahara occidental. Je suis parvenu à des conclusions analogues dans mes deux précédents rapports au Conseil de sécurité sur la situation concernant le Sahara occidental ([S/2021/843](#) et [S/2022/733](#)), ce qui montre bien que l'état délétaire de la situation s'est enraciné. Cet état de fait doit être infléchi de toute urgence, notamment pour éviter toute nouvelle escalade. C'est pourquoi j'appelle toutes les parties concernées à s'efforcer de changer de cap sans délai, avec l'aide de l'ONU et l'appui de l'ensemble de la communauté internationale.

90. La poursuite des hostilités et l'absence de cessez-le-feu entre le Maroc et le Front POLISARIO marquent un net recul dans la recherche d'une solution politique à ce différend de longue date. Les incursions quotidiennes dans la zone tampon attenante au mur de sable et les hostilités entre les parties dans ce secteur sont contraires à son statut de zone démilitarisée et menacent encore davantage la stabilité de la région, et un risque d'escalade existe tant que persistent les hostilités. Les frappes aériennes et les tirs de part et d'autre du mur de sable n'ont cessé de contribuer à la montée des tensions. Dans ce contexte, il est primordial de rétablir un cessez-le-feu.

91. Ce contexte difficile rend la négociation d'une solution politique à la question du Sahara occidental plus urgente que jamais, près de cinq décennies après le début du conflit. Sous réserve que toutes les personnes concernées se mobilisent de bonne foi et pourvu qu'il y ait une forte volonté politique et un soutien constant de la communauté internationale, je demeure convaincu qu'il est possible de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara, conformément aux résolutions [2440 \(2018\)](#), [2468 \(2019\)](#), [2494 \(2019\)](#), [2548 \(2020\)](#), [2602 \(2021\)](#) et [2654 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité.

92. L'Organisation des Nations Unies reste disposée à réunir tous ceux que la question du Sahara occidental intéresse dans un effort commun visant à rechercher une solution pacifique. Je les invite à aborder le processus politique l'esprit ouvert, à ne pas poser de conditions préalables et à saisir l'occasion qu'offrent la facilitation et les efforts de mon Envoyé personnel. Pour orienter la ligne de conduite actuelle et future, il convient de tenir dûment compte des précédents établis par mes anciens envoyés personnels dans le cadre des résolutions existantes du Conseil de sécurité.

93. Je constate avec regret que la méfiance continue de s'insinuer dans la région. Dans le territoire, les actes unilatéraux de revendication et les gestes symboliques qui persistent continuent d'être source de tensions constantes et aggravent la situation. J'encourage les parties à porter leur attention sur les intérêts qu'elles partagent et je les invite instamment à éviter une nouvelle escalade par leurs discours et leurs actes.

94. Dans ce contexte, je me félicite des consultations bilatérales informelles qui se sont tenues sous les auspices de mon Envoyé personnel à New York en mars 2023. Il est encourageant que le Maroc, le Front POLISARIO, l'Algérie, la Mauritanie et les membres du Groupe d'Amis aient accepté son invitation et que le format retenu ait été largement accepté. Il semble émerger un nouveau cadre supplémentaire sur lequel s'appuyer. Il est maintenant essentiel que toutes les parties concernées développent plus avant leurs positions afin de progresser vers une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2654 \(2022\)](#).

95. Les États voisins ont toujours un rôle crucial à jouer pour parvenir à une solution à la question du Sahara occidental. Dans ce contexte, la détérioration des relations

entre l'Algérie et le Maroc reste préoccupante. Je regrette que l'occasion n'ait pas encore pu être saisie d'aplanir les divergences entre les deux pays et je les encourage à renouer le dialogue pour rétablir la concorde et à renouveler les efforts visant la coopération régionale, y compris en vue d'établir un environnement propice à la paix et à la sécurité.

96. Je me félicite que la MINURSO ait repris ses patrouilles terrestres dans les zones adjacentes au mur de sable, avec l'escorte de l'Armée royale marocaine, ce qui renforce sa capacité à évaluer de manière indépendante les tirs signalés. Je note que le Maroc a déclaré son intention de continuer de respecter le cessez-le-feu et les dispositions des accords militaires ainsi que de maintenir une coopération étroite avec la MINURSO à tous les niveaux. J'invite le Maroc à rester fidèle à cet esprit et à s'abstenir de construire de nouvelles infrastructures militaires à l'ouest du mur de sable. Il demeure également essentiel que l'Armée royale marocaine s'abstienne de mener toute activité militaire qui ait des répercussions sur la population civile et qui entrave, directement ou indirectement, les opérations de la MINURSO à l'est du mur de sable.

97. Je me félicite également que la MINURSO ait récemment réussi à améliorer sa capacité à assurer sa chaîne de logistique, de réapprovisionnement et de maintenance des bases d'opérations situées à l'est du mur de sable, notamment grâce au déploiement, pour la première fois depuis 2020, d'un nombre limité de convois terrestres et à l'augmentation des vols de réapprovisionnement et de transport de passagers, qui lui ont permis de maintenir sa présence à l'est du mur de sable. Cependant, il reste difficile de parvenir une solution durable à cette question, comme le demande le Conseil de sécurité dans sa résolution 2654 (2022). En outre, les restrictions à la liberté de circulation de la MINURSO, problème toujours non résolu, continuent d'entraver la capacité de la Mission à mener les activités d'observation terrestre et aérienne requises à l'est du mur de sable. Je demande instamment au Front POLISARIO de lever toutes les restrictions encore imposées à la libre circulation de la MINURSO et de reprendre des contacts réguliers en personne avec les dirigeants de la MINURSO, tant civils que militaires.

98. Je me félicite de la reprise des activités de déminage humanitaire à l'est du mur de sable. Par leurs activités, les équipes de déminage du Service de la lutte antimines à la MINURSO jouent un rôle essentiel pour faciliter les opérations de la Mission en permettant à ses observateurs militaires de suivre l'évolution de la situation dans le territoire en toute sécurité. Je sais gré aux parties de leur coopération continue avec la MINURSO à cet égard.

99. Je tiens à remercier les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'aider à parvenir à assurer pleinement une représentation équilibrée des genres parmi ses observateurs militaires, conformément aux objectifs de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Je demeure convaincu que la participation accrue des femmes au maintien de la paix améliore la performance des opérations de paix des Nations Unies et renforce leur efficacité.

100. Je m'inquiète de la nouvelle détérioration de la situation humanitaire dans les camps de réfugiés situés à proximité de Tindouf. Suite à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à la hausse mondiale des prix des carburants et des denrées alimentaires, les réfugiés sahraouis font face à une pénurie d'eau, à des pénuries alimentaires, à la malnutrition, à des conditions climatiques extrêmes, notamment des tempêtes de sable et des inondations, au manque de logements adéquats, à la dégradation de l'environnement, au chômage et à la pauvreté. Je remercie la communauté internationale et le Gouvernement algérien de l'aide qu'ils ont apportée aux réfugiés sahraouis et souhaite faire écho à l'appel lancé par le HCR, l'UNICEF, le PAM et l'OMS en demandant à la communauté internationale de

renouveler ses efforts et d'apporter d'urgence un soutien supplémentaire en vue de faire face comme il convient à cette situation de réfugié prolongée.

101. Je demeure préoccupé par le manque d'accès persistant du HCDH au territoire. J'exhorte une fois encore les parties à respecter et promouvoir les droits humains de toutes les personnes au Sahara occidental, notamment en réglant les questions en suspens en la matière et en intensifiant leur coopération avec le HCDH et les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains, et à faciliter leurs missions de suivi. Une surveillance indépendante, impartiale, globale et régulière de la situation des droits humains est nécessaire pour assurer la protection de tous les habitants du Sahara occidental.

102. La MINURSO demeure pour moi-même, le Conseil de sécurité, les États Membres et le Secrétariat, la principale et souvent la seule source impartiale d'informations et de conseils relatifs à l'évolution de la situation sur le territoire et autres faits concernant le territoire. Elle continue de tenir ce rôle malgré les difficultés graves auxquelles elle se heurte dans un environnement opérationnel et politique qui a radicalement changé. Elle continue également d'assurer une présence stabilisatrice afin de créer un climat propice à l'avancement du processus politique mené par mon Envoyé personnel. Elle témoigne de la volonté de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable au conflit du Sahara occidental, conformément aux résolutions [2440 \(2018\)](#), [2468 \(2019\)](#), [2494 \(2019\)](#), [2548 \(2020\)](#) et [2654 \(2022\)](#). Je recommande donc que le Conseil proroge le mandat de la MINURSO pour une nouvelle période d'un an, jusqu'au 31 octobre 2024.

103. Je tiens à remercier mon Envoyé personnel pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura, pour ses efforts inlassables. Je remercie également mon Représentant spécial pour le Sahara occidental et chef de la MINURSO, Alexander Ivanko, ainsi que l'ancienne officier responsable de la composante militaire, Commodore Faustina Boakyewaa Anokye, l'ancien commandant de la force par intérim, le général de division Md Main Ullah Chowdhury, et l'actuel commandant de la force de la MINURSO, le général de division Md Fakhrul Ahsan, qui a pris ses fonctions le 4 mai 2023, pour leur dévouement à la tête de la MINURSO. Enfin, je remercie les femmes et les hommes de la MINURSO de continuer d'avoir à cœur, dans des conditions difficiles et éprouvantes, d'exécuter le mandat de la Mission.